

37991 - Quand elle a ses règles en Ramadan elle met fin à son jeûne et ne le rattrape pas plus tard

La question

Voici une dame âgée de 60 ans qui, avant la ménopause, ignorait les dispositions régissant les règles et ne rattrapait pas les jours non jeûnés du Ramadan puisqu'elle croyait, sur la base de ce qu'elle entendait des gens du commun, que cela n'était pas nécessaire..

La réponse détaillée

Elle doit se repentir devant Allah pour n'avoir pas interrogé ceux qui savent. Elle doit aussi procéder au rattrapage des jours non jeûnés en se basant sur le nombre de jours qu'elle croit exact. En outre, elle donne en guise d'expiation pour chaque jour non jeûné l'équivalent d'un saa(2kg environ) et demi de blé, de dattes ou de riz ou d'une autre nourriture locale à un pauvre. Si elle n'est pas en mesure d'offrir de la nourriture aux pauvres, elle peut se contenter de jeûner. Allah est le garant de l'assistance.